ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 et 29 MARS 2015
UNE NOUVELLE CARTE CANTONALE !

Ce qui va changer

Vous voterez pour des Conseillers Départementaux, nouvelle dénomination des Conseillers Généraux. Au même titre que le conseiller général, le conseiller départemental restera plus que jamais un élu de terrain au service de tous les habitants des Ardennes.

Vous voterez sur la base d'une nouvelle carte cantonale : les Ardennes compteront 19 cantons (contre les 37 actuels). En effet le gouvernement a redéfini la limite des cantons selon les évolutions démographiques afin de respecter le principe d'égale représentation des populations.

Vous voterez, sur un même territoire, pour un homme et une femme. Pour renforcer l'action de proximité des conseillers départementaux, deux élus siègeront désormais par canton. Ce seront obligatoirement un homme et une femme : le Département sera la première institution française à disposer d'un scrutin binominal.

19 femmes élues lors du prochain scrutin départemental (contre 7 actuellement).

1,4 l'écart de population existant entre le plus petit canton et le plus grand (13,2 actuellement).

14 908 habitants en moyenne par nouveau canton.

Conception UNIMAIR